

Bernhard Stricker, Peter Tschudi

# C'est parti – la médecine de famille et de l'enfance est à l'orée d'un tournant historique

Votation sur le contre-projet à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» le 18 mai 2014

**La date de la votation est à présent définitive. A la mi-janvier 2014, le Conseil fédéral a décidé de soumettre à la votation populaire le contre-projet à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» le 18 mai 2014, parallèlement à trois autres objets fédéraux.**

En plus du contre-projet à l'initiative des médecins de famille, les trois objets fédéraux suivants seront également soumis à la votation populaire le 18 mai 2014:

– *Initiative populaire «Pour la protection de salaires équitables» (Initiative sur les salaires minimums).*

Avec cette initiative, l'Union syndicale suisse (USS) réclame un salaire minimum légal de 22 francs par heure, ce qui représente environ 4000 francs par mois.

– *Initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants».*

Avec cette initiative, l'organisation «Marche blanche» réclame que les pédocriminels condamnés n'aient plus jamais le droit de travailler avec des mineurs ou des personnes dépendantes. Les tribunaux devraient ordonner une interdiction d'exercer à vie, quelle que soit l'ampleur de la peine.

– *Référendum contre la «Loi fédérale sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen».*

La loi constitue la base pour le financement de 22 avions de combat Gripen du constructeur suédois Saab pour un montant de 3,1 milliards de francs.

Ainsi, le contre-projet à notre initiative populaire sera soumis à la votation populaire dans le sillage de trois dossiers pour lesquels les émotions de la population interviendront sans aucun doute. Cela ne doit pas être un inconvénient pour la médecine de famille, au contraire!

## Opportunité unique pour la médecine de famille et de l'enfance

Comme déjà communiqué auparavant dans cette revue, le comité de l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» a retiré son initiative le 26 septembre 2013 au profit du contre-projet direct et du Masterplan. C'est ainsi qu'aura lieu le 18.5.2014 la votation populaire sur le contre-projet direct («Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base»).

Si le peuple et les cantons se prononcent en faveur de l'Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base le 18 mai prochain, la médecine de famille sera ancrée dans la Constitution fédérale et s'en trouvera largement revalorisée. Cette étape est essentielle non seulement pour les médecins de premier recours mais également pour l'ensemble de la société, car les soins médicaux de base seront ainsi également garantis à l'avenir et l'attractivité des professions de médecin de famille et de pédiatre pourra être augmentée.

Il y aura ainsi un nouvel article (art. 117a) dans la constitution fédérale: «Ils (Confédération et cantons) reconnaissent la médecine de famille comme une composante essentielle des soins médicaux de base et l'encouragent». Par ailleurs, l'article 2 stipule «la rémunération appropriée des prestations de la médecine de famille» (voir encadré). Une première étape en ce sens est la revalorisation de la médecine de famille et de l'enfance à hauteur de 200 millions de francs par an. De plus, le laboratoire de cabinet médical retrouve une partie de sa signification, puisqu'un tarif plus élevé pourra être appliqué pour 33 analyses Point-of-Care («analyses rapides»), avec 35 millions de francs supplémentaires affectés à ce domaine chaque année. En d'autres termes: le 18 mai 2014, la médecine de famille et de l'enfance aura une opportunité unique (qui ne se représentera probablement plus avant longtemps) d'être revalorisée de manière déterminante et durable.

## Chaque médecin de famille et chaque pédiatre est invité à s'investir – dans son propre intérêt et dans celui de la relève!

Afin de remporter la votation le 18 mai 2014, l'ensemble des 7500 médecins de famille et pédiatres de Suisse sont invités à soutenir de leur mieux cette campagne dans l'intérêt de soins médicaux de base durables, pour accroître l'attractivité de la profession de médecin de famille dans une optique de promotion de la relève, mais également dans l'intérêt personnel de chaque médecin de famille. Un groupe nouvellement créé «Taskforce plus» (composé de membres du comité d'initiative et de Médecins de famille Suisse)

### Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base

Contenu de l'arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» du 19 septembre 2013, qui fera l'objet d'une votation populaire le 18 mai 2014.

Art. 117a (nouveau) Soins médicaux de base

1 Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent à ce que chacun ait accès à des soins médicaux de base suffisants et de qualité. Ils reconnaissent la médecine de famille comme une composante essentielle des soins médicaux de base et l'encouragent.

2 La Confédération légifère:

- sur la formation de base et la formation spécialisée dans le domaine des professions des soins médicaux de base et sur les conditions d'exercice de ces professions;
- sur la rémunération appropriée des prestations de la médecine de famille.

**Appel à tous les médecins de famille et pédiatres: mettez la main à la pâte!**

Pour la campagne de votation à venir, il est primordial que tous les médecins de famille et pédiatres s'engagent pour leur profession et soutiennent activement la campagne de votation. Il en va de la revalorisation de la médecine de famille et de l'enfance et ainsi, de l'assurance de soins médicaux de base orientés vers les médecins de famille et les pédiatres pour toute la société.

Informations supplémentaires: [www.jzh.ch](http://www.jzh.ch)

et un comité de votation de plus grande taille sont actuellement en train de préparer la campagne de votation. En tant qu'élément central de cette campagne, tous les médecins de famille et pédiatres recevront au cours des prochaines semaines un colis contenant des affiches, flyers, prospectus, etc. qui peuvent être posés ou affichés en salle d'attente.

Nous vous demandons dès à présent de vous pencher, seul ou en groupes, sur l'organisation de la journée du 1<sup>er</sup> avril («journée de la médecine de famille»). Réservez-vous du temps pour cette journée d'action! Le 1.4.2014 marquera le coup d'envoi de la bataille de la votation, pas uniquement à Berne mais également de manière décentralisée dans toute la Suisse, grâce à votre aide! Nous comptons sur vous! Nous vous adressons d'avance un grand merci!

Jusqu'à la votation, chaque numéro de PrimaryCare relatera l'évolution en temps réel de la campagne.

---

Correspondance:  
Bernhard Stricker, lic.phil.  
MedienbeauftragterVerein  
Initiativkomitee «Ja zur Hausarztmedizin»  
Waaghausgasse 5  
3011 Bern  
[b.stricker\[at\]bluewin.ch](mailto:b.stricker[at]bluewin.ch)